



## GENS DU VOYAGE : JE DEMANDE DES COMPTES AUX AUTORITÉS SUISSES !

La localisation stratégique de la Haute-Savoie au carrefour de la Suisse et de l'Italie attire chaque année de nombreux groupes de la communauté des gens du voyage dont une part non négligeable s'installe sur des terrains privés comme publics en toute illégalité avec à chaque fois leurs lots de nuisances et de dégradations à répétition et des conséquences lourdes sur les budgets des communes concernées ou des entreprises dont l'activité se voit entravée.

Parmi les facteurs d'attractivité de la Haute-Savoie, **il semblerait que les membres de ces communautés parviennent à se voir délivrer facilement des patentes (autorisation de travail) helvètes par les autorités genevoises**, leur permettant d'exercer leur activité sur le territoire Suisse. Des autorisations qui leur permettent d'obtenir des plaques d'immatriculation suisses qui rendent leur verbalisation et leur expulsion beaucoup plus difficile. **Cette étrange facilité incite donc ces communautés à venir toujours plus nombreuses s'installer en toute illégalité, de l'autre côté de la frontière, en Haute-Savoie** étant donné que le canton de Genève n'a aucune obligation légale de construire des aires d'accueil ou de grand passage et que la législation en matière d'installation y est bien plus stricte et sévère !

Face à ce constat, par le biais d'une question orale, j'ai donc appelé le Gouvernement à se rapprocher des autorités helvètes pour mettre fin à ces pratiques qui ne font qu'accroître l'installation d'occupations illicites dans notre département, soumis à un afflux de ces communautés qui devient ingérable.

Dans sa réponse, la Ministre m'a confirmé la volonté du gouvernement d'approfondir sa coopération avec les autorités genevoises pour mieux encadrer les conditions de délivrance et de retrait de ces patentes. Un point qui a d'ailleurs été débattu le 14 décembre lors du comité régional franco-genevois et qui sera à l'ordre du jour du prochain comité au printemps 2024.

En saluant cette avancée, j'ai rappelé à la Ministre les engagements pris par **Gérald Darmanin en mars 2023 devant les Maires de Haute-Savoie, de réformer la loi Besson qui montre chaque jour un peu plus ses failles et ses carences**. Il convient également de ne plus attribuer le statut de gens du voyage à ces groupes qui ne voyagent plus et se rendent coupables de multiples délits !

Plus que jamais, nous devons donner à nos Maires et aux Préfets, les moyens de lutter plus efficacement contre ces comportements inacceptables.

Retrouvez l'intégralité de la vidéo de mon intervention et la réponse apportée par la Ministre [sur ce lien](#).

## MON BILAN DE MI-MANDAT EST DISPONIBLE !

Au terme de la confiance que vous m'avez témoignée en septembre 2020, le temps est venu, après trois années d'exercice des plus riches, de vous adresser une rétrospective non exhaustive de mes actions, [à consulter ici](#).

## BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !

*Je profite de cette dernière lettre d'information de l'année 2023, pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.*

*Je vous présente également mes plus sincères vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vous-mêmes et tous ceux qui vous sont chers.*

*Que cette nouvelle année 2024 soit plus que jamais synonyme de bonheur et de sérénité!*

*En espérant avoir le plaisir de vous retrouver très prochainement,*

*Bien sincèrement,*

*Sylviane NOËL,*

*Sénatrice de la Haute-Savoie*



## FAVORABLE À UNE TERRITORIALISATION DU PLAFOND DE PRÉLÈVEMENT DES LOUPS



A l'occasion de la table ronde organisée par la commission des affaires économiques du Sénat sur l'économie pastorale, j'ai interpellé le Préfet Célet sur l'absolue nécessité de territorialiser au maximum le plafond de prélèvement des loups.

En effet, même si le nouveau Plan Loup simplifie le régime des tirs de défense ( défense simple notamment), il existe de grosses difficultés dans la gestion de ces prélèvements, la période d'estive étant très variable d'un département à l'autre.

Aussi, j'ai rappelé l'absolue nécessité de territorialiser et de déconcentrer davantage ces prélèvements en fixant un plafond pour l'année avec des prélèvements qui pourraient être différents d'une zone à l'autre, ce qui apporterait plus de souplesse et une meilleure prise en compte de la réalité des territoires.

Retrouvez l'intégralité de la vidéo de mon intervention et la réponse apportée par le Préfet [au lien suivant](#).

# #SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

## EN BREF !

## PLF 2024: J'AI DÉPOSÉ TROIS AMENDEMENTS IMPORTANTS POUR LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Il y a quelques jours, je vous avais informé de l'adoption par le Sénat de trois de mes amendements en faveur des finances des collectivités locales qui n'ont malheureusement pas survécus à la navette parlementaire, au même titre que de nombreuses dispositions enrichies par le Sénat en faveur de nos territoires et je le regrette d'autant plus que ces mesures auraient permis d'améliorer significativement la situation financière de nos communes, particulièrement mise à mal. Mes trois amendements portaient sur:

- **la date d'exigibilité de la taxe d'aménagement:** mon amendement aurait permis de rétablir l'ancien dispositif de recouvrement de la taxe d'aménagement en fixant la date d'éligibilité de cette taxe à la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme et non pas à la date d'achèvement des opérations imposables comme cela est le cas depuis 2021. Le dispositif actuel entraîne une incertitude de la période de recouvrement insupportable pour les communes et nécessite de nombreuses démarches lourdes auprès des pétitionnaires, souvent peu enclins à terminer leurs travaux afin d'échapper à cette taxe !
- Le deuxième amendement portait sur un **rééquilibrage de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**. La DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales. Aujourd'hui, son montant varie du simple au double selon la taille de la commune : 60 euros pour les communes de moins de 500 habitants et plus de 120 euros pour celles qui en comptent plus de 200 000. Donc si on suit le raisonnement actuel de l'Etat, un citoyen rural "vaudrait" ainsi deux fois moins qu'un citoyen urbain ! Mon amendement vise donc à réduire l'écart qui est aujourd'hui de 1 à 2 en le faisant passer de 1,5 à 2. Ainsi la dotation minimale passerait de 64,46 euros à 96,69 euros par habitant et permettrait d'améliorer la situation financière des communes en cette période d'inflation.
- Le troisième portait sur l'**éligibilité des communes au bénéfice d'une dotation d'investissement**. Mon amendement aurait précisé dans la loi qu'aucune commune ne peut se voir exclue du bénéfice d'une dotation d'investissement au seul motif qu'elle ne s'inscrirait pas dans une démarche contractuelle ou partenariale impulsée par l'Etat.

Soyez assurés que je continuerai à me battre pour obtenir l'inscription de ces dispositions dans d'autres textes législatifs à venir.

• Les "Combelles" c'est le nom de la résidence destinée à l'hébergement saisonnier, portée par Nicolas Rubin et le Conseil Municipal de Châtel. Un projet qui a bénéficié d'un important soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



• Réunion de restitution de l'étude décolletage, où, dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère N°2 de la vallée de l'Arve, l'amélioration des connaissances des émissions du décolletage a été inscrite comme une action à mener. Pour mieux caractériser les rejets atmosphériques de l'activité du décolletage, une étude a été lancée en partenariat avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les acteurs économiques. Les résultats de cette étude ont été communiqués au COPIL et présentés à la profession.

## À LA RÉGION

• **La Région, partenaire institutionnel de l'Eco Tremplin Radio Mont-Blanc pour la 3ème année consécutive**



Cet évènement met en lumière des entreprises engagées dans le développement durable, avec la volonté de tendre vers un avenir juste et durable. Des PME et TPE porteuses d'innovation, créatrices d'emplois, répondant à un vrai besoin sur le territoire et nous démontrant qu'économie et écologie ne sont pas antinomiques mais peuvent au contraire constituer une source de dynamisme important. Un tissu économique qui fait de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la première région industrielle de France et l'un des plus grands poumons économiques de notre pays. J'ai eu le plaisir de remettre au nom de Laurent Wauquiez, le Grand Prix de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à l'entreprise Nexteneo, opérateur de bornes de recharges connectées pour les véhicules électriques, en évitant de produire de l'électricité "carbonée".



• **Accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030**

31 ans après les Jeux Olympiques d'Albertville, grande fierté pour notre région d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 ! Bravo à Laurent Wauquiez d'avoir su fédérer les énergies autour de ce beau projet !



• **Aux côtés de Frédéric Aguilera, Vice-président de la Région délégué aux transports lors de sa venue en Haute-Savoie**

Je le remercie pour son écoute lors de ces deux jours passés en Haute-Savoie. L'occasion d'échanger avec les acteurs locaux sur les nombreux sujets ferroviaires qui intéressent le département: ligne Aix-les-Bains - Annecy, étoile ferroviaire d'Annecy, pôle d'échange multimodal de Sallanches, modernisation du réseau ferroviaire de la Vallée de l'Arve...

Un effort d'investissement sans précédent de notre région de 5.7 milliards d'euros pour le ferroviaire d'ici 2035 dont 3 milliards pour le matériel.

• **Réception des travaux d'aménagement du quartier du Crozet à Scionzier**

Ce projet de rénovation en cours d'achèvement, destiné à requalifier et apaiser ce secteur en difficulté, comporte une intervention sur le parc social (démolition de 53 logements, réhabilitation de 153 logements) et sur la requalification des espaces publics du quartier. Il a bénéficié d'un soutien très fort de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



• **Inauguration de l'aire de jeux de Saint-Sigismond**

Un bel espace intergénérationnel au cœur de ce magnifique village, avec le soutien de la Région et du Département de la Haute-Savoie.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - [www.sylvianoel.fr](http://www.sylvianoel.fr) - [www.senat.fr](http://www.senat.fr)